

**mercredi 28 juillet s'est tenue une réunion de négociation**

**à l'initiative de la FNCA,**

**avec comme ordre du jour :**

**" vous faire des propositions concrètes en matière de salaire et applicables en 2010 ... "**



**la matinée a permis de déboucher sur les mesures suivantes :**

- **+ 0,80 % au 1er juillet 2010, en plus des 1,50 % déjà appliqués, sur le compteur RCE / RCP (ce compteur représente, en moyenne, 85 % du salaire)**
- **examen par les Caisses Régionales des situations personnelles au 31 12 2010, afin de corriger d'éventuelles diminutions de rémunération liées à l'effet prime 2009. il sera comparé la rémunération 2010 (RCE + RCI + RCC) à celle de 2009 (le même agrégat + la prime 2009)**
- **les mesures qui précèdent conduisent les Organisations Syndicales à reprendre le fonctionnement normal des Instances du Personnel, aux niveaux national et local.**